

même. En attendant, il préludait à ce travail, basé unique»ment sur des textes inédits, en faisant reproduire, à la fois, par le graveur Dubouchet et le peintre Chatigny, le portrait de la Belle Cordière, gravé au xvi^e siècle par Woeiriot, et dont la Bibliothèque nationale possède l'unique exemplaire.

Il suffisait, d'ailleurs, qu'une question présentât un intérêt d'actualité, pour que Brouchoud en abordât résolument l'étude. Ainsi, au mois d'avril 1865, il s'était rendu à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, pour donner lecture du résumé de son travail sur les *Origines du théâtre de Lyon*, quand il rencontra, chez, notre vénéré collègue, M. Valentin-Smith, alors conseiller à la Cour d'appel de Paris, sir Thomas Henry, chef magistrat des Cours de police de Londres, chargé par le gouvernement anglais de préparer les bases d'un nouveau traité d'extradition entre la France et l'Angleterre, destiné à remplacer le traité de 1843, à la veille d'être dénoncé (7). Aussitôt, Brouchoud étudie la question de l'extradition sous toutes ses faces. Il né lui suffit pas d'écrire, sur ce sujet, plusieurs articles dans les journaux, il publie encore une brochure sur l'opportunité de la dénonciation du traité de 1843 et les bases d'une nouvelle convention entre les deux nations.

Quelque temps après, frappé de l'influence salutaire et moralisatrice exercée dans les villes par les Caisses d'épargne, il se préoccupe de leur institution dans les campagnes, et pour justifier les avantages de cette innovation, il écrit son travail sur les *Caisses d'épargne cantonales*.

Mais ces travaux sur le droit international ou l'économie sociale, non plus que ses recherches ininterrompues dans

(7) Il fut dénoncé, en effet, le 4 décembre 1865.